

A Lambaréné/Après la découverte du corps criblé de balles d'Alain Mapika

Michel Ndembi confondu par les enquêteurs

Shyve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

C'est en recensant toutes les personnes susceptibles d'avoir eu un différend avec la victime, que les enquêteurs tombent sur Michel Ndembi. A la faveur d'une audition préliminaire qui s'ensuit, le quinquagénaire va, curieusement, fournir des détails que seule une personne ayant été sur la scène du crime pouvait évoquer.

GRÂCE à la dextérité dont ont fait montre les gendarmes de la brigade territoriale de Lambaréné, la mort d'Alain Mapika, Gabonais, 25 ans, ne restera pas impunie. En effet, après la découverte du corps criblé de balles de ce compatriote dans la forêt de Keri, une bourgade située à 20 km de Lambaréné, sur la route de Fougamou (L'Union du lundi 4 juillet), les limiers ont diligenté une enquête qui a abouti à l'arrestation d'un autre villageois. Il s'agit de Miche Ndembi, Gabonais, 50 ans, qui a été déféré, hier, devant le procureur de la République. Le présumé meurtrier a été écroué à la maison d'arrêt de cette localité. L'approfondissement de



Photo : l'Union

Le parquet de Lambaréné après avoir jugé les faits accablants a écroué le présumé meurtrier à la maison d'arrêt.

l'investigation a permis aux Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier, de démêler très rapidement le fil de l'écheveau. Contrairement aux premières supputations, Alain Mapika n'aurait pas trouvé la mort au cours d'une partie de chasse. Il s'agirait plutôt d'un acte mûrement réfléchi par Miche Ndembi, qui nourrirait une haine viscérale à l'encontre du défunt. Au point de tendre à sa victime un guet-apens en forêt dont on connaît la suite.

Comment les gendarmes de la brigade territoriale sont-ils parvenus à

confondre ce suspect numéro un ? La direction des enquêtes de cette unité a, dans un premier temps, procédé à la recherche de toutes les personnes susceptibles d'avoir eu un différend avec la victime. Une piste que nous évoquions déjà dans l'article paru dans le journal du lundi 4 juillet dernier. "A la faveur de moult auditions menées séance tenante, les enquêteurs sont tombés sur le nommé Miche Ndembi, qu'ils ont alors cuisiné sur la base d'un questionnaire renfermant des pièges particuliers", indique une source militaire.

Morceau choisi de cet interrogatoire. L'enquêteur : "selon vous, quelle distance pouvait-elle séparer la victime du tireur-embusqué ?" Ndembi : "A ce qu'il me semble, la personne qui a commis ce meurtre se trouvait à environ 8 ou 10 mètres". L'enquêteur : "d'après vous, dans quelle posture se trouvait le défunt au moment de l'impact ?" Ndembi : "la victime était adossée contre un talus, elle somnolait lorsque les plombs l'ont touchée". Mais comment Michel Ndembi peut-il donner des réponses aussi précises, sans avoir été sur la scène

du crime ? Ces coïncidences troublantes ont vite fait de désigner l'intéressé comme le premier suspect du meurtre d'Alain Mapika, avec qui les limiers découvrent, par ailleurs, qu'ils ont des relations de consanguinité.

Conscient de ce qu'il est tombé dans le piège des agents, il ne restait plus à sieur Ndembi que de dire la vérité sur ce crime. Selon ses propres dires, le présumé meurtrier se serait rendu en forêt, 24 heures avant la victime. Dont il était parfaitement au courant du déplacement dans le cadre d'une partie de chasse. Le mercredi 29 juin dernier, alors qu'il est sur le chemin du retour, le chasseur surprend Alain Mapika effectivement assoupi sur un petit monticule de terre, à côté d'un feu de bois. Le présumé meurtrier n'hésite pas et fait feu sur le malheureux. Dans la nuit du mercredi 29 au jeudi 30 juin, des pêcheurs découvrent le corps sans vie d'Alain Mapika et alertent aussitôt les habitants du village Keri. Grâce au professionnalisme des enquêteurs, son présumé meurtrier est démasqué et neutralisé en moins de 24 heures. C'est-à-dire le 1er juillet dernier.

A travers le monde

Lorraine/France : Un jeune homme se noie dans une rivière

un jeune homme de 19 ans, originaire de Bar-le-Duc, dans la Meuse, est décédé dimanche après-midi. Alors qu'il se baignait avec un groupe d'amis à Savonnières-devant-Bar, il a visiblement fait un malaise et a subitement coulé au fond de l'eau. Alertés, les secours ont retrouvé le corps de la victime, à trois mètres de profondeur. Ils n'ont malheureusement pas pu le réanimer.

York Crown/Royaume-Uni : Elle lui taillade la bouche

Joylene Cunningham n'a pas apprécié que son petit ami embrasse une autre. Comme le rapporte le tabloïd britannique The Daily Mail, la jeune femme vient d'être condamnée à deux ans et demi de prison pour avoir tailladé le visage de son compagnon de l'oreille à la bouche, lui infligeant 18 points de suture et une cicatrice qu'il portera à vie avec un objet tranchant, après l'avoir découvert en train de flirter avec une autre près d'une rivière au Royaume-Uni. "J'ai été bouleversée, prise au dépourvu et je l'ai frappé", a-t-elle expliqué.

Belgique : Un bébé se noie dans l'inondation de l'appartement

Samedi vers 16h30, les